

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-034/PRE portant approbation du budget prévisionnel 2017 de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique (ODDEG).

n° 2017-034/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
25 janvier 2017

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2017

Date du numéro
31 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Public à caractère administratif

VU La Loi n°32/AN/13/7ème L du 20 janvier 2014 portant création de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique

VU Le Décret n°2012-257/PRE du 01 décembre 2012 portant création et fonctionnement des Organes de supervision et de Gestion des projets de Développement Géothermie

VU Le Décret n°99-078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant définition et la gestion des établissements publics

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VU L'Arrêté n°2014-393/PREdu 24 mai 2014 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique (ODDEG)

VU La Délibération n°001/2016/ODDEG du 09 novembre 2016 portant approbation du budget prévisionnel 2017 de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique

SUR Proposition de la Présidence de la République

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Janvier 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le budget prévisionnel de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique pour l'exercice 2017 s'établit comme suit

– En produits :.....	630.589.000 FDJ	– En charges
:.....	630.589.000 FDJ	Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Le Président de la République
chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH